

# GESTION 21

SA au capital de 500 000 euros  
RCS Paris 497 763 979  
8 rue Volney 75002 Paris  
Tel : 01 84 79 90 28

Publication du 20/04/2022

## Modification du prospectus du fonds IMMOBILIER 21

GESTION 21 a procédé, en sa qualité de Société de Gestion, à la modification du prospectus du fonds suivant :

### IMMOBILIER 21

La modification porte sur l'intégration de l'objectif suivant dans la stratégie d'investissement du fonds :

- Le fonds s'engage à surperformer son univers de référence sur l'indicateur « intensité carbone (en kgCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>) ». Cet indicateur permet de mesurer l'impact carbone des foncières au travers de leurs émissions maîtrisées (scope 1 et 2), c'est-à-dire les émissions relatives aux consommations d'énergie dans les parties communes des immeubles en exploitation. Incitées par une réglementation française et européenne de plus en plus contraignante sur le carbone et l'énergie, nous considérons que les foncières ont un rôle important à jouer dans l'atténuation du réchauffement climatique. Le taux de couverture de cet indicateur au niveau du portefeuille est supérieur à 70% (en poids dans le portefeuille).

De plus, afin de se conformer au Règlement Taxonomie, le paragraphe suivant a également été intégré dans le prospectus :

- « Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales telles que décrites à l'article 8 du Règlement SFDR (EU) 2019/2088. Les publications des émetteurs concernant l'alignement de leurs activités avec la taxonomie européenne ne sont pas encore disponibles. En l'absence de ces informations, la stratégie mise en œuvre dans le Fonds ne prend pas encore en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental, et à ce titre l'alignement du portefeuille du Fonds avec le Règlement Taxonomie n'est, à ce jour, pas encore calculé. Par conséquent, le principe de « ne pas nuire de manière significative » (Do Not Significant Harm) ne s'applique à aucun des investissements de ce Fonds.»

GESTION 21 a également clarifié la rédaction du paragraphe « Objectif de gestion » sans en modifier les principes.

Les autres caractéristiques du fonds demeurent inchangées. Ces modifications n'ont pas d'impact négatif sur le profil de risque du fonds.

Ce changement entre en vigueur au 21 avril 2022. Le prospectus est dès à présent disponible sur le site [www.gestion21.fr](http://www.gestion21.fr) et sur simple demande auprès de GESTION 21.